## Réunion DUP Association ASALEE

Réunion du 11 Décembre 2014

**Présents** 

Mr GAUTIER Jean Président

Me ABDOU Karine Titulaire et déléguée syndical

Me GEORGET Sarah Titulaire

Me PACAUD Corinne Titulaire

Me CAROF Marie suppléante

Me BEAUVALLET Claire Odile suppléante

Mr DERVILLE Amaury invité par Mr GAUTIER

Excusée

Me FUMERON Aude suppléante

La séance est ouverte à 10h00 par Monsieur le Président GAUTIER Jean la réunion se déroula sous forme de discussion étant la première.

Le secrétariat est assuré par Me PACAUD Corinne

Election à l'unanimité du bureau de la DUP

Mr GAUTIER Jean président de droit en tant que Président de l'association ASALEE

Me PACAUD Corinne secrétaire

Me GEORGET Sarah trésorière

Me CAROF Marie trésorière adjointe

Il est précisé que le président peut se faire représenter par un personnel salarié de l'association, Mr DERVILLE Amaury n'étant pas salarié de l'association et après consultation des membres de la DUP reste présent à la réunion

Il est rappelé que certains documents devaient nous être fourni dés la création de la DUP à savoir :

## PV Réunion DUP du 11 Décembre 2014

- Liste complète des infirmières salariées de l'association ASALEE et remise à jour à chaque nouvelle arrivée.
- Le compte rendu de la dernière Assemblée Générale signée ainsi que comptes financiers
- Et les statuts de l'association signée.

Suite à l'élection du bureau nous avons lu le mode d'emploi de la DUP (envoyé par mail à Monsieur GAUTIER) afin de commencer la construction du règlement intérieur.

La boite mail ouverte avant les élections afin de pouvoir diffuser notre profession de foi à été sujet à débat, il a été décidé de créer une boite pour l'envoi des documents aux membres de la DUP, cette boite sera re-routé vers les boites des membres de la DUP et après précision dans le règlement intérieur il sera décidé si cette boite conserve les mails ou non.

La création d'un mini site ou d'un blog a été évoquée puisque l'affichage, du fait de la configuration national de l'association ASALEE s'avère difficile à réaliser.

Ce site ou blog ne sera pas rattaché au site PSA puisque que ce dernier est accessible aux infirmiers libéraux.

Il a été précisé que le président enverra les noms des nouveaux salariés via la boite mail qui sera crée.

Aucun local dans lequel les membres élus de la DUP peuvent se réunir et archiver des documents et les procès verbaux, ne peut être attribué à ce jour.

## Deux points restent à vérifier :

- Faut-il conserver une trace papier des documents?
- Faut obligatoirement être présent physiquement lors d'une réunion ou pouvons nous utiliser une visio conférence

## Questions?

- Demande d'un tableau et d'une explication des différentes primes puisque certaines infirmières ont des tâches particulières rémunérées ? Combien de temps sont elles versées ?
  A cette question, il est rappelé que l'autonomie est un gage de bon fonctionnement de l'association.
- Le changement de la Convention Collective à été évoquée mais cette solution à déjà été étudié il y a quelques années mais cela s'avère complexe et fastidieux.
- Afin de recevoir les moyens financiers et ouvrir un compte bancaire des documents sont à fournir de la part de la direction mais le règlement intérieur doit paraître au Journal officiel.

Ì	D١	1	RΔi	ınion	DITE	du 11	Décemb	ro 201/
ı	Г'	v	K H:I	ותאוונו	リハリロ	uuii	Decemb	リヒノいに

A la fin de la réunion il est décidé que chaque réunior	n sera prise de date à date (	de fait de la DUP une
réunion une fois par mois)		

Prochaine réunion le Jeudi 22 Janvier 2015

Levée de séance à 12h00

La secrétaire